Rapport de l'auditeur

CANADIAN ASSOCIATION OF INSOLVENCY AND RESTRUCTURING PROFESSIONALS / ASSOCIATION CANADIENNE DES PROFESSIONNELS DE L'INSOLVABILITÉ ET DE LA RÉORGANISATION

> ÉTATS FINANCIERS 31 MARS 2021





Rapport de l'auditeur indépendant

Aux membres de

Canadian Association of Insolvency and Restructuring Professionals / l'Association canadienne des professionnels de l'insolvabilité et de la réorganisation

Opinion

Nous avons effectué l'audit des états financiers de Canadian Association of Insolvency and Restructuring Professionals / l'Association canadienne des professionnels de l'insolvabilité et de la réorganisation (« l'Association »), qui comprennent l'état de la situation financière au 31 mars 2021 et les états des résultats, de l'évolution de l'actif net et des flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, ainsi que les notes complémentaires, y compris le résumé des principales méthodes comptables.

À notre avis, les états financiers ci-joints donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière de l'Association au 31 mars 2021, ainsi que des résultats de ses activités et de ses flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, conformément aux normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif.

Fondement de l'opinion

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'audit généralement reconnues du Canada. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section « Responsabilité de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers » du présent rapport. Nous sommes indépendants de l'Association conformément aux règles de déontologie qui s'appliquent à l'audit des états financiers au Canada et nous nous sommes acquittés des autres responsabilités déontologiques qui nous incombent selon ces règles. Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

Autres informations

La responsabilité des autres informations incombe à la direction. Les autres informations se composent des informations contenues dans le rapport annuel, mais ne comprennent pas les états financiers et notre rapport de l'auditeur sur ces états.

Notre opinion sur les états financiers ne s'étend pas aux autres informations et nous n'exprimons ni n'exprimerons aucune forme d'assurance que ce soit sur ces informations.

En ce qui concerne notre audit des états financiers, notre responsabilité consiste à lire les autres informations désignées ci-dessus lorsqu'elles seront mises à notre disposition et, ce faisant, à apprécier s'il existe une incohérence significative entre celles-ci et les états financiers ou la connaissance que nous avons acquise au cours de l'audit, ou encore si les autres informations semblent autrement comporter une anomalie significative.

Le rapport annuel est censé être mis à notre disposition après la date du présent rapport. Si, à la lecture du rapport annuel, nous concluons à la présence d'une anomalie significative dans ce rapport, nous serons tenus de signaler le problème aux responsables de la gouvernance.

Responsabilité de la direction et des responsables de la gouvernance à l'égard des états financiers

La direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle des états financiers conformément aux normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif, ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

401 Bay Street · Suite 3100 · P.O. Box 49 · Toronto · ON · CA · M5H 2Y4 · P416 · 364 · 1359 · F416 · 364 · 9503 · hilbornca.com



Rapport de l'auditeur indépendant (suite)

Responsabilité de la direction et des responsables de la gouvernance à l'égard des états financiers (suite)

Lors de la préparation des états financiers, c'est à la direction qu'il incombe d'évaluer la capacité de l'Association à poursuivre son exploitation, de communiquer, le cas échéant, les questions relatives à la continuité de l'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si la direction a l'intention de liquider l'Association ou de cesser son activité ou si aucune autre solution réaliste ne s'offre à elle.

Il incombe aux responsables de la gouvernance de surveiller le processus d'information financière de l'Association.

Responsabilité de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers pris dans leur ensemble sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, et de délivrer un rapport de l'auditeur contenant notre opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister. Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, individuellement ou collectivement, elles puissent influer sur les décisions économiques que les utilisateurs des états financiers prennent en se fondant sur ceux-ci.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique tout au long de cet audit. En outre :

- nous identifions et évaluons les risques que les états financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, concevons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative résultant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne;
- nous acquérons une compréhension des éléments du contrôle interne pertinents pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne de l'Association;
- nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que des informations y afférentes fournies par cette dernière;
- nous tirons une conclusion quant au caractère approprié de l'utilisation par la direction du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants obtenus, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité de l'Association à poursuivre son exploitation. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport sur les informations fournies dans les états financiers au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants obtenus jusqu'à la date de notre rapport. Des événements ou situations futurs pourraient par ailleurs amener l'Association à cesser son exploitation;

401 Bay Street · Suite 3100 · P.O. Box 49 · Toronto · ON · CA · M5H 2Y4 · P416 · 364 · 1359 · F416 · 364 · 9503 · hilbornca.com



Rapport de l'auditeur indépendant (suite)

Responsabilité de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers (suite)

• nous évaluons la présentation d'ensemble, la structure et le contenu des états financiers, y compris les informations fournies dans les notes, et apprécions si les états financiers représentent les opérations et événements sous-jacents d'une manière propre à donner une image fidèle.

Nous communiquons aux responsables de la gouvernance notamment l'étendue et le calendrier prévus des travaux d'audit et nos constatations importantes, y compris toute déficience importante du contrôle interne que nous aurions relevée au cours de notre audit.

Nous fournissons également aux responsables de la gouvernance une déclaration précisant que nous nous sommes conformés aux règles de déontologie pertinentes concernant l'indépendance, et leur communiquons toutes les relations et les autres facteurs qui peuvent raisonnablement être considérés comme susceptibles d'avoir des incidences sur notre indépendance ainsi que les sauvegardes connexes s'il y a lieu.

Toronto (Ontario) 17 juin 2021 Comptables professionnels agréés, Experts-comptables autorisés

Hilbon LLP

Au 31 mars	2021 \$	2020 \$
ACTIF		<u>*</u>
Actif à court terme Trésorerie (note 3) Dû d'ARIL Society inc. (note 11) Frais payés d'avance	792 483 4 882 135 522	857 508 - 142 438
	932 887	999 946
Placements (note 4) Immobilisations corporelles (note 5)	2 256 655 133 159	2 222 246 156 750
	2 389 814	2 378 996
	3 322 701	3 378 942
PASSIF		
Passif à court terme Créditeurs (note 6) Produits reportés	239 323 49 450	269 361 93 075
	288 773	362 436
Réserve spéciale pour la Bourse de recherche commémorative Lloyd Houlden (note 7) Incitatifs à la location reportés (note 8)	38 818 75 074	38 818 86 773
	113 892	125 591
	402 665	488 027
ACTIF NET		
Investi en immobilisations corporelles Grevé d'affectations d'origine interne pour investissements	58 085	69 977
stratégiques dans des programmes d'éducation (note 9) Non affecté	1 000 000 1 861 951	1 000 000 1 820 938
	2 920 036	2 890 915
	3 322 701	3 378 942

Les notes complémentaires ci-jointes font partie intégrante des états financiers.

Approuvé au nom du conseil :

be violen

Mark Rosen, LL.B., FPAIR Professionnel agréé de l'insolvabilité et de la réorganisation Président

Marla Adams, CPA, CA, PAIR Professionnelle agréée de l'insolvabilité et de la réorganisation Trésorière

4

État des résultats		
Exercice clos le 31 mars	2021 \$	2020 \$
Produits Cotisations des membres Frais d'inscription « National Exchange » et commandites Frais de cours et d'examen du PQC Frais des séminaires de formation continue et commandites Revenus de placements (note 10) Honoraires de gestion (note 11) Autres	1 160 225 - 575 925 128 010 71 558 165 000 26 072 2 126 790	1 173 213 233 530 688 588 509 620 95 673 165 000 14 654 2 880 278
Charges Administration (voir tableau) Conférence annuelle Cours et examens du PQC Formation continue	1 939 031 - 152 725 5 913 2 097 669	1 999 099 191 156 302 165 220 002 2 712 422
Excédent des produits sur les charges de l'exercice	29 121	167 856

État de l'évolution de l'actif net

Exercice clos le 31 mars

	Investi en immobilisations corporelles \$	Grevé d'affectations d'origine interne pour investis- sements straté- giques dans des programmes d'éducation \$	Non affecté \$	2021 Total \$
Solde, au début de l'exercice	69 977	1 000 000	1 820 938	2 890 915
Excédent des produits sur les charges de l'exercice	-		29 121	29 121
Amortissement des immobilisations corporelles	(30 721)	·-	30 721	-
Acquisition d'immobilisations corporelles	7 130	-	(7 130)	-
Amortissement des incitatifs à la location reportés	11 699	-	(11 699)	<u>-</u> _
Solde, à la fin de l'exercice	58 085	1 000 000	1 861 951	2 920 036

État de l'évolution de l'actif net

Exercice clos le 31 mars

	Investi en immobilisations corporelles \$	Grevé d'affectations d'origine interne pour investis- sements straté- giques dans des programmes d'éducation	Non affecté \$	2020 Total \$
Solde, au début de l'exercice	77 728	1 000 000	1 645 331	2 723 059
Excédent des produits sur les charges de l'exercice	-		167 856	167 856
Amortissement des immobilisations corporelles	(32 385)	1-	32 385	-
Acquisition d'immobilisations corporelles	12 934	-	(12 934)	-
Amortissement des incitatifs à la location reportés	11 700	-	(11 700)	
Solde, à la fin de l'exercice	69 977	1 000 000	1 820 938	2 890 915

État des flux de trésorerie		
Exercice clos le 31 mars	2021 \$	2020
Flux de trésorerie liés aux activités de fonctionnement Excédent des produits sur les charges de l'exercice Ajustements en vue de déterminer les flux de trésorerie nets liés aux activités de fonctionnement :	29 121	167 856
Amortissement des immobilisations corporelles Intérêts capitalisés aux placements Encaissement d'intérêts capitalisés aux placements dans les	30 721 (48 247)	32 385 (47 988)
exercices précédents Amortissement des incitatifs à la location reportés	12 635 (11 699)	164 275 (11 700)
Variation des étéraces le conscion de facel de la condensate	12 531	304 828
Variation des éléments hors caisse du fonds de roulement Diminution des frais payés d'avance Augmentation (diminution) des créditeurs Diminution des produits reportés	6 916 (30 038) (43 625)	12 900 75 633 (80 859)
	(54 216)	312 592
Flux de trésorerie liés aux activités d'investissement Acquisition de placements Produits de la cession de placements Acquisition d'immobilisations corporelles	(499 016) 500 219 (7 130)	(387 350) 222 554 (12 934)
	(5 927)	(177 730)
Flux de trésorerie liés aux activités d'investissement Avances à ARIL Society inc.	(4 882)	н
Variation nette de la trésorerie	(65 025)	134 862
Trésorerie, au début de l'exercice	857 508	722 646
Trésorerie, à la fin de l'exercice	792 483	857 508

Tableau des frais d'administration Exercice clos le 31 mars 2021 2020 \$ Amortissement des immobilisations corporelles 30 721 32 385 Honoraires d'audit, d'avocats et de consultation 52 999 76 438 Comités 47 398 173 177 Insol International 46 975 51 157 Communications (note 11) 268 525 157 759 Frais de bureau, d'impression, d'affranchissement, de messagerie 218 449 256 169 et frais divers 155 804 Loyer 150 382 <u>1 118 160</u> 1 101 632 Salaires et avantages sociaux 1 939 031 1 999 099

Notes complémentaires

31 mars 2021

Nature et description de l'organisme

La Canadian Association of Insolvency and Restructuring Professionals / L'Association canadienne des professionnels de l'insolvabilité et de la réorganisation (« l'Association ») a été constituée en vertu de la *Loi sur les corporations canadiennes* le 27 juillet 1979.

L'Association fait avancer l'exercice de l'administration de l'insolvabilité, elle établit et administre les normes de qualification des professionnels agréés de l'insolvabilité et de la réorganisation (« PAIR ») et elle maintient des règles de conduite professionnelle auxquelles doivent se soumettre tous les PAIR.

L'Association est une organisation à but non lucratif en vertu de l'alinéa 149(1)(I) de la Loi de l'impôt sur le revenu et, à ce titre, est exonérée d'impôt.

1. Principales méthodes comptables

Les présents états financiers ont été préparés conformément aux normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif et sont établis en appliquant les principales méthodes comptables suivantes.

(a) Constatation des produits

Cotisations des membres

Les cotisations des membres sont comptabilisées à titre de produits dans l'exercice auquel elles se rapportent. L'année de cotisation de l'Association coïncide avec son exercice, lequel s'étend du 1^{er} avril au 31 mars. Les cotisations perçues avant l'exercice auquel elles se rapportent sont comptabilisées à titre de produits reportés.

« National Exchange » (antérieurement conférence annuelle)

Les produits tirés de la conférence « National Exchange » sont comptabilisés dans l'exercice au cours duquel la conférence a lieu.

Commandites

Les produits de commandites sont comptabilisés dans l'exercice au cours duquel l'événement a lieu. Les produits de commandites perçus avant la date de l'événement auquel ils se rapportent sont comptabilisés à titre de produits reportés.

Frais de cours, d'examen et de séminaires de formation continue

Les produits tirés des cours sur l'administration de l'insolvabilité et des cours du Programme de qualification des CIRP/PAIR (« PQC ») et les produits des séminaires de formation continue sont comptabilisés en produits dans l'exercice de l'inscription. Les frais d'examen sont comptabilisés à titre de produits dans l'exercice au cours duquel l'examen a lieu. Les frais d'examen perçus avant l'exercice au cours duquel l'examen a lieu sont comptabilisés à titre de produits reportés. Les abonnements aux webinaires sont comptabilisés à titre de produits dans l'exercice auquel elles se rapportent. L'année d'abonnement coïncide avec l'exercice de l'Association.

Notes complémentaires (suite)

31 mars 2021

Principales méthodes comptables (suite)

a) Constatation des produits (suite)

Revenus de placements

Les revenus de placements se composent des intérêts sur la trésorerie et sur les placements.

Les produits sont comptabilisés selon la comptabilité d'exercice. Les intérêts sur les placements sont comptabilisés sur la durée des placements selon la méthode du taux d'intérêt effectif.

Apports

L'Association applique la méthode du report pour comptabiliser les apports.

Les apports affectés reçus sont reportés et constatés à titre de produits de l'exercice au cours duquel les charges connexes sont engagées.

Honoraires de gestion

Les produits des honoraires de gestion sont comptabilisés dans l'exercice au cours duquel l'Association fournit les services de gestion.

b) Incitatifs à la location reportés

Les incitatifs à la location comprennent les incitatifs reçus en espèces qui ont servi à acquérir des immobilisations corporelles.

Les incitatifs à la location reçus en lien avec les baux originaux sont amortis dans les résultats selon la méthode linéaire sur la durée du bail original. Les incitatifs à la location reçus en lien avec des baux renégociés sont amortis dans les résultats selon la méthode linéaire sur la période allant de la date d'expiration du bail original à la date d'expiration du bail renégocié.

c) Actif net investi en immobilisations corporelles

L'actif net investi en immobilisations corporelles comprend la valeur comptable nette des immobilisations corporelles diminuée du solde non amorti des incitatifs reportés qui ont été utilisés pour l'acquisition d'immobilisations corporelles.

Notes complémentaires (suite)

31 mars 2021

Principales méthodes comptables (suite)

d) Opérations entre apparentés

Une partie est considérée comme étant apparentée à l'Association si cette partie ou l'Association a la capacité d'exercer, directement ou indirectement, un contrôle ou une influence notable sur les décisions financières et opérationnelles de l'autre, ou si l'Association et cette partie sont soumises à un contrôle commun ou à une influence notable commune. Les apparentés peuvent être des particuliers ou d'autres entités.

Les opérations entre apparentés dans le cours normal des activités sont comptabilisées initialement à la valeur d'échange, soit le montant de la contrepartie établie et acceptée par les apparentés.

e) Instruments financiers

Évaluation des actifs et passifs financiers

L'Association évalue initialement ses actifs financiers et ses passifs financiers, à l'exception des opérations entre apparentés, à la juste valeur ajustée pour tenir compte des coûts de transaction qui lui sont directement attribuables.

L'Association évalue ultérieurement tous ses actifs financiers et ses passifs financiers au coût après amortissement.

Le coût après amortissement est le montant auquel est évalué un actif financier ou un passif financier lors de sa comptabilisation initiale, diminué des remboursements en capital, majoré ou diminué de l'amortissement cumulé de toute différence entre ce montant initial et le montant à l'échéance, et diminué de toute réduction pour dépréciation.

Les actifs financiers évalués au coût après amortissement se composent de la trésorerie, le montant dû d'ARIL Society inc., et des placements.

Les passifs financiers évalués au coût après amortissement se composent des comptes fournisseurs et charges à payer.

Perte de valeur

À la fin de chaque exercice, l'Association détermine s'il existe des indications d'une possible perte de valeur d'un actif financier évalué au coût après amortissement. Les preuves objectives d'une perte de valeur comprennent les données observables qui sont portées à l'attention de l'Association, y compris, sans toutefois s'y limiter, les événements suivants : difficultés financières importantes de l'émetteur; manquement à un contrat, tel qu'un défaut de paiement des intérêts ou du capital; ou faillite ou autres procédures de restructuration financière.

Lorsqu'il existe des indications d'une perte de valeur, l'Association détermine s'il y a eu, au cours de l'exercice, un changement défavorable important dans le calendrier ou le montant prévu des flux de trésorerie futurs de l'actif financier.

Notes complémentaires (suite)

31 mars 2021

Principales méthodes comptables (suite)

e) Instruments financiers (suite)

Perte de valeur (suite)

Lorsque l'Association identifie un changement défavorable important dans le calendrier ou le montant prévu des flux de trésorerie futurs d'un actif financier, elle réduit la valeur comptable de cet actif pour la ramener au plus élevé des montants suivants :

- la valeur actualisée des flux de trésorerie attendus de l'actif financier, calculée au moyen d'un taux d'intérêt actuel du marché, approprié à cet actif;
- le prix qu'elle pourrait obtenir de la vente de l'actif financier à la date de clôture.

La réduction de valeur de l'actif financier est comptabilisée en résultat dans l'exercice au cours duquel la perte de valeur se produit.

Si les indications de perte de valeur s'atténuent ou disparaissent, la moins-value déjà comptabilisée doit faire l'objet d'une reprise de valeur dans la mesure de l'amélioration. La valeur comptable de l'actif financier ne peut être supérieure à ce qu'elle aurait été à la date de reprise de valeur si la moins-value n'avait jamais été comptabilisée. Le montant de la reprise est comptabilisé en résultat dans l'exercice où la reprise a lieu.

f) Placements

Les placements sont composés de placements à revenu fixe canadiens dont la durée jusqu'à l'échéance est de plus de trois mois à compter de la date d'acquisition. Les placements qui arrivent à échéance dans les douze mois suivant la fin de l'exercice ne sont pas classés dans les placements à court terme, car l'Association a l'intention de réinvestir les produits provenant de tous les placements à l'échéance dans de nouveaux placements.

g) Immobilisations corporelles

Les coûts des immobilisations corporelles sont inscrits à l'actif lorsqu'ils satisfont aux critères de comptabilisation des immobilisations corporelles. Autrement, ils sont passés en charges à mesure qu'ils sont engagés. Le coût d'une immobilisation corporelle comprend son prix d'achat et tout coût directement attribuable à la préparation de l'actif en vue de son utilisation prévue.

Les immobilisations corporelles sont évaluées au coût diminué du cumul des amortissements et du cumul des pertes de valeur.

Notes complémentaires (suite)

31 mars 2021

Principales méthodes comptables (suite)

g) Immobilisations corporelles (suite)

L'amortissement est calculé à compter du début de l'utilisation des immobilisations, selon la méthode de l'amortissement linéaire à des taux visant à amortir le coût des immobilisations corporelles sur leur durée de vie utile estimative. Les taux d'amortissement annuels sont les suivants :

Matériel informatique 5 ans Mobilier et agencements 10 ans

Les améliorations locatives sont amorties selon la méthode de l'amortissement linéaire sur la durée restante du bail.

Une immobilisation corporelle doit être soumise à un test de dépréciation lorsque des événements ou des changements de situation indiquent que sa valeur comptable pourrait ne pas être recouvrable. Si une perte de valeur potentielle est observée, le montant de la dépréciation est calculé comme l'excédent de la valeur comptable de l'immobilisation corporelle sur sa juste valeur. La perte de valeur d'une immobilisation corporelle est comptabilisée en résultat dans l'exercice au cours duquel la perte de valeur se produit.

La perte de valeur ne peut faire l'objet d'une reprise si la juste valeur de l'immobilisation corporelle augmente ultérieurement.

h) Apports reçus sous forme de services

Le travail de l'Association dépend de l'apport bénévole de nombreux particuliers. Comme ces services ne sont pas normalement achetés par l'Association et en raison de la difficulté d'en déterminer la juste valeur, les apports reçus sous forme de services ne sont pas comptabilisés dans les présents états financiers.

i) Estimations de la direction

La préparation d'états financiers selon les normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif oblige la direction à faire des estimations et à poser des jugements et des hypothèses qui ont une incidence sur l'application des méthodes comptables et sur les montants des actifs et des passifs, sur les informations présentées au sujet des actifs et des passifs éventuels à la date de clôture, et sur les montants des produits et des charges de l'exercice considéré. Les chiffres réels pourraient différer des estimations, et les écarts en découlant seront comptabilisés dans les exercices ultérieurs.

Les estimations et les hypothèses sous-jacentes sont réexaminées de façon continue. Toute révision des estimations comptables est constatée dans la période au cours de laquelle les estimations sont révisées ainsi que dans les périodes futures touchées par ces révisions.

Notes complémentaires (suite)

31 mars 2021

2. Gestion des risques liés aux instruments financiers

L'Association est exposée à différents risques découlant de ses instruments financiers. L'analyse suivante indique l'exposition de l'Association aux risques et les concentrations de ces risques.

Les instruments financiers de l'Association et la nature des risques auxquels ces instruments peuvent être exposés sont les suivants :

			Risques		
			Ri	sque de marc	ché
				Taux	_
Instrument financier	Crédit	Liquidité	Change	d'intérêt	Prix autre
Trésorerie	X			X	
Dû d'ARIL Society inc.	X				
Placements	X			X	
Comptes fournisseurs et					
charges à payer		X			

Risque de crédit

L'Association est exposée à un risque de crédit découlant de la possibilité que des parties manquent à leurs obligations financières, ou lié à une concentration de transactions avec une même partie, ou à une concentration d'obligations financières ayant des caractéristiques économiques similaires et qui pourraient être affectées de la même façon par l'évolution de la conjoncture, de sorte que l'Association puisse subir une perte financière.

L'exposition maximale de l'Association au risque de crédit est la suivante :

	2021 \$	2020 \$
Trésorerie Dû d'ARIL Society inc. Placements	792 483 4 822 2 256 655	857 508 - 2 222 246
	3 054 020	3 079 754

L'Association réduit son risque de crédit associé à la trésorerie en maintenant des soldes auprès d'une institution financière canadienne.

L'Association gère son risque de crédit associé aux placements au moyen de sa politique de placement, qui limite les divers types de placements admissibles.

Notes complémentaires (suite)

31 mars 2021

Gestion des risques liés aux instruments financiers (suite)

Risque de liquidité

Le risque de liquidité est le risque que l'Association ne soit pas en mesure de répondre à ses besoins de trésorerie ou de financer ses obligations lorsqu'elles arrivent à échéance.

La direction veille au suivi des liquidités de l'Association afin de s'assurer que cette dernière dispose de fonds suffisants pour s'acquitter de ses obligations à échéance.

Risque de marché

Le risque de marché s'entend du risque que la juste valeur ou les flux de trésorerie futurs associés à des instruments financiers fluctuent en raison des variations du marché. Le risque de marché comprend le risque de change, le risque de taux d'intérêt et le risque de prix autre.

Risque de change

Le risque de change s'entend du risque que la juste valeur des instruments financiers ou les flux de trésorerie futurs associés aux instruments financiers fluctuent en raison des variations des taux de change.

L'Association n'est pas exposée au risque de change.

Risque de taux d'intérêt

Le risque de taux d'intérêt s'entend du risque que la juste valeur des instruments financiers ou les flux de trésorerie futurs associés aux instruments financiers fluctuent en raison des variations des taux d'intérêt du marché.

L'Association gère le risque de taux d'intérêt associé à ses placements en échelonnant les échéances des placements en portefeuille. L'échelonnement des échéances contribue à améliorer le rendement moyen du portefeuille tout en réduisant la sensibilité de celui-ci aux fluctuations des taux d'intérêt.

Risque de prix autre

Le risque de prix autre s'entend du risque que la juste valeur des instruments financiers ou les flux de trésorerie futurs associés aux instruments financiers fluctuent en raison des variations des cours du marché (autres que celles découlant du risque de change ou du risque de taux d'intérêt), que ces variations soient causées par des facteurs propres à l'instrument lui-même ou à son émetteur, ou par des facteurs affectant tous les instruments semblables négociés sur le marché.

L'Association n'est pas exposée au risque de prix autre.

Variation des risques

Le profil de risque des instruments financiers de l'Association n'a pas changé de façon importante depuis l'exercice précédent.

Notes complémentaires (suite)

31 mars 2021

Trésorerie

		2021 \$	2020 \$
	Encaisse Compte de placement privilégié – 0,25 % (2020 – 0,30 %)	98 796 693 687	141 967 715 541
		792 483	857 508
4.	Placements		
		2021 \$	2020 \$
	Titres à revenus fixes provinciaux du Canada	1 058 926	1 022 261
	Titres à revenus fixes corporatifs du Canada	1 197 729	1 199 985
		2 256 655	2 222 246

Les taux d'intérêt sur les titres à revenus fixes varient de 1,15 % à 4,38 % (2020 – 2,11 % à 4,38 %) et les dates d'échéances varient de juin 2021 à juillet 2025 (2020 – novembre 2020 à août 2024).

5. Immobilisations corporelles

195 056 91 437 416 393	163 697	31 359
410 030	74 341 331 689	17 096 84 704
702 886	569 727	133 159
Coût \$	Amortissement cumulé \$	2020 Montant net \$
187 926 91 437 416 393	148 456 72 062 318 488	39 470 19 375 97 905
	187 926 91 437 416 393	Coût cumulé \$ \$ 187 926 148 456 91 437 72 062

Notes complémentaires (suite)

31 mars 2021

6. Créditeurs

	\$	2020 \$
Comptes fournisseurs et charges à payer Sommes à remettre à l'État	236 914 2 409	241 693 27 668
	239 323	269 361

7. Réserve spéciale pour la Bourse de recherche commémorative Lloyd Houlden

	2021 \$	2020 \$
Bourse de recherche commémorative Lloyd Houlden	38 818	38 818

Conformément à une entente de transfert conclue entre la Fondation canadienne de l'insolvabilité (la « FCI ») et l'Association en date du 12 novembre 2014, l'Association a reçu des fonds lors de la dissolution de la FCI. Cette somme doit servir uniquement à financer la Bourse de recherche commémorative Lloyd Houlden et les activités connexes du bénéficiaire de celle-ci.

Aucune bourse n'a été octroyée au cours des exercices 2021 ni 2020.

8. Incitatifs à la location reportés

	Coût \$	Amortissement cumulé \$	2021 Montant net \$
Incitatifs à la location	103 348	28 274	75 074
	Coût \$	Amortissement cumulé \$	2020 Montant net \$
Incitatifs à la location	103 348	16 575	86 773

En vertu du bail pour ses locaux de bureau, l'Association a reçu des incitatifs à la location totalisant 103 348 \$ pour l'acquisition des immobilisations corporelles.

Notes complémentaires (suite)

31 mars 2021

Actif net grevé d'affectations d'origine interne pour investissements stratégiques dans des programmes d'éducation

Le conseil d'administration a autorisé l'affectation pour investissements stratégiques dans des programmes d'éducation sous forme d'améliorations au programme éducatif et la conception du contenu.

L'affectation d'origine interne est assujettie à la direction du conseil d'administration selon les recommandations du comité des finances.

10. Revenus de placements

	2021 \$	2020 \$
Intérêts sur la trésorerie Intérêts sur les placements	3 183 68 375	22 645 73 028
	71 558	95 673

11. Opérations entre apparentés

L'Association a pour apparenté ARIL Society inc. (la « Société »), en vertu de sa représentation au sein du conseil d'administration de la Société, de l'importance des opérations interorganismes et d'un échange de personnel de direction avec la Société. Ces facteurs permettent à l'Association d'exercer une influence notable sur les décisions financières et opérationnelles de la Société. L'Association n'a aucun intérêt économique dans la Société.

La Société a été constituée en vertu de la *Loi canadienne sur les organisations à but non lucratif* le 30 janvier 2019. La Société administre le congrès de l'Annual Review of Insolvency Law.

La Société est une organisation à but non lucratif au sens de l'alinéa 149(1)I) de la *Loi de l'impôt sur le revenu* et, à ce titre, est exonérée d'impôt.

L'Association a conclu avec la Société un accord, entré en vigueur le 1^{er} février 2019, en vertu duquel elle assure la prestation de services de gestion, d'administration et de soutien à la Société, notamment la perception de produits et le règlement de charges au nom de la Société. L'accord vient à échéance le 31 mars 2021. L'Association et la Société sont présentement en révision des conditions pour le renouvellement de l'accord.

Les opérations conclues avec la Société et les soldes correspondants sont les suivants :

Produits (charges) de l'Association

	2021	2020
	\$	\$
Honoraires de gestion	165 000	165 000
Parrainage (inclus dans les frais de communications)	(25 000)	(15 000)

0004

Notes complémentaires (suite)

31 mars 2021

11. Opérations entre apparentés (suite)

Sommes perçues (versées) par l'Association au nom de la Société

	2021	2020
	\$	\$
Produits	334 575	630 210
Charges	(65 940)	(219 432)

En date du 31 mars 2021, il y a une somme due de la Société pour un montant de 4 882 \$ (aucune en 2020). Ce montant est non garanti, ne porte pas d'intérêt et est encaissable à demande.

12. Engagement

L'Association s'est engagée à louer ses locaux à bureaux jusqu'en août 2027. Les paiements annuels futurs exigibles en vertu du bail, y compris l'estimation des charges pour les parties communes, sont les suivants :

	\$_
2022	165 615
2023	167 768
2024	169 306
2025 2026	169 306 169 306
2027	169 306
2028	70 544
	1 081 151

13. Conséquences de la COVID-19

La pandémie mondiale causée par le coronavirus, dite de la COVID-19, a mené les autorités gouvernementales fédérales canadiennes, de même que les autorités provinciales et régionales, à imposer des mesures telles que la limitation des déplacements à l'étranger, le confinement obligatoire et la distanciation physique ainsi que la fermeture des entreprises non essentielles. En raison du niveau élevé d'incertitude quant à l'issue de cette pandémie, il est difficile d'estimer les répercussions financières que pourrait avoir cette situation sur l'Association.

La conférence « National Exchange » et les séminaires de formation continue en présentiel de l'exercice 2021 ont été annulés en raison de la pandémie. Au cours de l'exercice 2021, L'Association a commencé à offrir du contenu de formation continue en ligne. La conférence « National Exchange » est prévue d'être offerte en ligne en 2022.



401 Bay Street · Suite 3100 · P.O. Box 49 · Toronto · ON · CA · M5H 2Y4 · P416 - 364 - 1359 · F416 - 364 - 9503 · hilbornca.com